

**COMISSÃO DA CEDEAO**

**ECOWAS COMMISSION**



**COMMISSION DE LA CEDEAO**

**Note  
méthodologique**



**Organisation  
des task forces  
thématiques**



**Plateforme d'Appui au Développement Rural et  
à la Sécurité Alimentaire  
en Afrique de l'Ouest et du Centre**



Sacré-Coeur III Extension n° 10406, Dakar Sénégal  
Tel: +221 33 869 96 40

**Mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA**

**Mise en place et conduite des task force thématiques**

**Note méthodologique**

## SOMMAIRE

1	Bref rappel sur la mise en œuvre du programme régional d'investissement agricoles.....	4
2	Rappel des décisions du Comité ministériel d'Accra .....	4
3	Objectif assignés aux Task Force thématiques .....	5
4	Résultats attendus .....	5
5	Modalités de travail proposées.....	6
5.1	Composition .....	6
5.2	Travaux préalables des groupes d'acteurs.....	7
5.3	Modalités de travail .....	8
5.4	Modalités de validation des propositions des TF .....	8

## **1 Bref rappel sur la mise en œuvre du programme régional d'investissement agricoles**

1. Le Plan Régional d'Investissement Agricole (PRIA) est structuré autour de trois objectifs spécifiques : (i) la promotion des produits stratégiques pour la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaires ; (ii) la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole ; (iii) la réduction de la vulnérabilité et la promotion de l'accès durable des populations à l'alimentation.
2. Sa mise en œuvre repose sur différentes catégories d'interventions :
  - a. Des investissements ;
  - b. Des instruments de politique publique, comprenant des mesures d'incitations et des réglementations ;
3. Le PRIA comporte une formulation des objectifs spécifiques, des résultats attendus, des activités et actions. Mais s'agissant d'un plan quinquennal qui porte sur de très nombreux domaines, ces derniers n'ont pas fait l'objet d'une instruction ou d'une étude de faisabilité détaillée.

## **2 Rappel des décisions du Comité ministériel d'Accra**

4. Lors du Comité Ministériel du 03 février 2011, les Ministres ont décidé de privilégier un ensemble de chantiers permettant d'enclencher la mise en œuvre effective de l'ECOWAP/PDDAA dès 2011.
5. Outre les questions institutionnelles (mise en place de l'Agence et des comités) et l'intensification des appuis aux pays, les Ministres ont mis en avant plusieurs chantiers régionaux prioritaires:
  - a. Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des principaux partenaires du pacte régional ;
  - b. La mise en œuvre des instruments d'appui à la production ;
  - c. La mise en place des instruments d'appui au stockage, au warrantage, et à la commercialisation groupée par les organisations de producteurs, ainsi que la promotion des chaînes de valeur au sein des sous espaces d'échanges régionaux ;
  - d. La mise en œuvre des filets de sécurité ciblés sur les populations vulnérables ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie régionale de stockage de sécurité.
6. Ces chantiers visent à s'attaquer aux principaux nœuds (la production, la mise en marché, l'accès à l'alimentation) du développement agricole et de la sécurité alimentaire. Des interventions décisives dans ces domaines sont susceptibles d'enclencher un processus de transformation massive des agricultures ouest africaines et de réduire de façon significative l'insécurité alimentaire.

7. Pour accélérer la mise en œuvre de ces chantiers, la Commission de la CEDEAO a décidé de mettre en place des task forces thématiques, à l'image de ce qu'elle a instauré sur plusieurs questions : l'élevage, le foncier, les interprofessions.
8. La présente note méthodologique a pour objectif de préciser les objectifs, résultats attendus et modalités de fonctionnement des task forces de façon à harmoniser les approches et les méthodes de travail déployées sur les différents chantiers.

### **3 Objectif assignés aux Task Force thématiques**

9. Les task forces s'inscrivent dans les principes retenus pour la définition de la politique et du programme d'investissements, en particulier la participation de l'ensemble des acteurs du secteur agricole dans toutes les étapes de la formulation, du pilotage, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation.
10. Elles ont pour objectif de traduire les orientations du programme d'investissements en actions concrètes pour permettre à la CEDEAO d'engager l'opérationnalisation du PRIA en partenariat avec les acteurs socioprofessionnels et les institutions spécialisées. Il s'agit donc de s'appuyer sur les acteurs les plus légitimes et les plus compétents pour chacun des principaux domaines thématiques du programme d'investissements, et de combiner cette expertise des acteurs avec de l'expertise externe pour détailler les actions ou les mécanismes de fonctionnement des instruments de politique.
11. Les task forces sont des outils techniques et consultatifs, dont les propositions sont soumises pour instruction et validation, aux instances formelles retenues dans le dispositif institutionnel.

### **4 Résultats attendus**

12. Les résultats attendus des travaux des task forces sont les suivants :
  - a. Disposer d'un état des lieux des initiatives et expériences en cours sur lesquelles s'appuyer pour élaborer les plans d'action thématiques relatifs à des éléments de programme d'investissements ou à des instruments de politiques publiques ;
  - b. Disposer des enseignements de ces initiatives sur la base d'un travail rapide de capitalisation et en tirer les principes et modalités d'intervention requises pour opérationnaliser ECOWAP dans le domaine considéré ;
  - c. Contribuer au renforcement des capacités des acteurs en les dotant de moyens (techniques, financiers, organisationnels) leur permettant d'améliorer et d'accroître leur contribution à la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA ;
  - d. Disposer d'un plan d'action opérationnel permettant une mise en œuvre concrète du chantier thématique soumis aux instances de pilotage de l'ECOWAP, et formuler des propositions très concrètes de projets pilotes qu'il est possible de mettre en œuvre sans délai ;
  - e. Poser les bases d'un réseau des acteurs dans le domaine thématique considéré, ou d'une communauté d'échanges de pratiques.

## 5 Modalités de travail proposées

13. Les task forces sont des groupes de travail souples et de dimension suffisamment réduite pour permettre un réel travail collectif et la production des résultats escomptés, sans générer des coûts difficiles à assumer par la Commission de la CEDEAO. La représentativité des pays ou des institutions n'est pas recherchée à ce stade. Il s'agit de s'assurer que les acteurs et experts les plus pertinents compte tenu de leur expérience y sont associés et ont la capacité de produire rapidement les résultats recherchés.
14. Les task forces sont constituées pour traiter les thématiques retenues comme prioritaires par le Comité Ministériel de février 2011 :
  - a. Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines des parties prenantes du Pacte régional de partenariat ;
  - b. La mise en œuvre des instruments d'appui à la production ;
  - c. La mise en place des instruments d'appui au stockage, au warrantage, et à la commercialisation groupée par les organisations de producteurs ;
  - d. La promotion des chaînes de valeur au sein des sous espaces d'échanges régionaux ;
  - e. La mise en œuvre des filets de sécurité ciblés sur les populations rurales et urbaines vulnérables
15. A ces thèmes identifiés comme prioritaires, s'ajoutent les thématiques pour lesquelles la CEDEAO a déjà engagé des travaux :
  - a. Le foncier
  - b. Le plan d'action sur la promotion de la pêche et de l'aquaculture
  - c. Les interprofessions
  - d. Le plan d'action sur l'élevage et la mobilité pastorale
  - e. La mise en œuvre d'une stratégie régionale de stockage de sécurité.

### 5.1 Composition

16. La composition des task forces varie selon le thème ou chantier considéré. Le tableau suivant propose selon les thématiques, les différents participants potentiels :

Thème	Composition
<b>Membres systématiques quelque soit le thème</b>	Représentant de la DADR Expert technique du Hub désigné en appui méthodologique Représentant du ROPPA Représentant du RECAO Représentant des PTF (sous coordination Espagne, désigné en fonction des compétences des agences d'aide)
<b>Membres spécifiques / thématique</b>	
Renforcement des capacités institutionnelles et humaines	OP POSCAO CILSS, ReSSAKS, CORAF, SNV
Mise en œuvre des instruments d'appui à la production	OP ; plateformes riz IFDC IITA BIDC, banques commerciales
Mise en place des instruments d'appui au stockage, warrantage, et commercialisation groupée par les organisations de producteurs	OP SNV, AVI, OXFAM, UPA BIDC, banques commerciales
Promotion des chaînes de valeur dans l'espace régional	Interprofessions nationales ATP
Mise en œuvre des filets de sécurité ciblés sur les populations rurales et urbaines vulnérables	OP SCF, OXFAM, ACF, CILSS POSCAO
Politiques et réformes foncières	Plateformes nationales CILSS, UEMOA
Pêche et aquaculture	Plateformes nationales REPAO Commissions sous régionales pêche
Elevage et la mobilité pastorale	Organisations pasteurs RBM APESS CORET

## 5.2 Travaux préalables des groupes d'acteurs

17. La qualité des travaux produits par les task forces dépendra fortement de la capacité des réseaux régionaux d'acteurs de se préparer correctement et de réaliser des travaux approfondis. C'est tout particulièrement le cas des OP.

18. Les travaux préparatoires portent sur deux aspects :

- a. La capitalisation de leurs pratiques et initiatives et l'analyse des enseignements tirés de ces pratiques pour la conception des programmes et instruments ;
- b. La formulation de leurs positions dans les task force et la validation interne, de façon à renforcer leur capacité politique.

19. Il est par conséquent souhaitable, car il s'agit d'un intérêt pour l'ensemble de la communauté régionale, de doter les réseaux d'OP de moyens leur permettant d'effectuer ce travail préalable.

20. La note relative au dialogue interne aux réseaux d'OP détaille les besoins dans ce domaine.

### 5.3 Modalités de travail

21. Les travaux des Task Forces reposent sur :

- a. Une présidence par la CEDEAO
- b. Une animation du processus déléguée au Hub Rural, ou à une organisation technique compétente sur le thème
- c. Un appui financier et technique au ROPPA pour lui permettre d'organiser la contribution des OP, via la constitution de groupes de travail spécialisés.

22. Les task force sont sollicitées pour produire des résultats de qualité dans des délais courts, puisque reposent-elles sur l'objectif d'accélération de la mise en œuvre de l'ECOWAP. Elles doivent réaliser leurs travaux de façon à mettre sur la table leurs premières propositions dans un délai de 6 mois.

23. A cette fin, le travail pourrait être organisé de la façon suivante :

- a. Atelier de lancement des travaux : adoption des TDR, sélection des questions à instruire, adoption de l'agenda et feuille de route ;
- b. Atelier mi-parcours :
  - i. partage des expériences et propositions des différents participants
  - ii. identification des propositions et définition des orientations pour les rédacteurs
- c. Atelier de validation des propositions

### 5.4 Modalités de validation des propositions des TF

24. Les task force ayant un statut de comité technique, les propositions qui en émanent sont soumises aux instances retenues dans le dispositif institutionnel :

- a. Le Comité Consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation
- b. Le cas échéant, pour des instruments impliquant d'autres directions ou départements : le Comité Inter-Départements pour l'Agriculture et l'Alimentation (cas des travaux sur la régulation des marchés, sur le stockage de sécurité, etc.)

25. Les travaux des task forces ne remettant pas en cause les orientations de la politique et le contenu du PRIA, les propositions qui en émanent ne sont pas nécessairement soumises aux instances statutaires de la CEDEAO.

26. Une fois validées au niveau de la Commission, cette dernière assure la communication :

- a. Au niveau des instances du Fonds régional sur lequel reposera le financement des activités retenues,
- b. Au niveau de l'ensemble des parties prenantes et des Etats membres.